

Communiqué de presse

Un an après la chute de Presstalis : bilan et perspectives

Saint-Quentin-Fallavier, le 7 septembre 2021

En 2020, la distribution de la presse a été dévastée par deux évènements exceptionnels : une crise sanitaire inattendue et l'effondrement prévisible de Presstalis. Les éditeurs de magazines ont réussi à remettre la distribution sur les rails en s'appuyant sur les Messageries Lyonnaises de Presse groupe coopératif historique dont les valeurs et la gouvernance s'inspirent des origines de la loi Bichet; indépendance, respect de la diversité, gestion démocratique.

Un lourd bilan financier pour l'État et les Éditeurs

La perte de l'État est estimée à 250 millions, celle des éditeurs à 130 millions, MLP a provisionné 8 millions de créances impayées par les filiales de Presstalis; les créances de la période d'observation ne sont toujours pas soldées. Le lourd bilan de la chute de Presstalis et ses conséquences sur l'écosystème doivent être rappelés afin que les erreurs du passé ne soient pas reproduites.

Repenser la distribution des quotidiens

L'équilibre financier de la distribution des quotidiens doit être sanctuarisé or la Messagerie qui en a la charge ne serait pas à l'équilibre sans le maintien « hasardeusement » programmé de 27 millions de subventions et des transferts de 12 millions financés par les Éditeurs de magazines. Un marché au sens économique ne peut pas fonctionner sous l'aléa moral de la protection d'acteurs qui ne représentent que 18 % de parts de marché. La distribution des quotidiens doit donc être pensée indépendamment de la nécessaire modernisation du marché qui repose, pour l'essentiel (82 %), sur la distribution de la presse magazine.

Reconnaître l'importance de la presse IPG Magazine

La presse IPG, comme le soutiennent à juste titre les quotidiens, a une importance fondamentale pour la démocratie en garantissant l'information et la diffusion de la diversité des courants de pensée et d'opinions. Mais la presse IPG ne peut être réduite aux seuls quotidiens. En volume, la presse magazine IPG représente 44 % des exemplaires IPG distribués ; quant à la diversité : 85 % des titres IPG sont des magazines.

Tous les acteurs de la filière (messageries, régulation, élus et acteurs publics) doivent prendre en compte qu'avec la transformation numérique programmée des quotidiens, la presse magazine sera, à moyen terme, le bloc de référence de la presse imprimée IPG.

Une reconstruction de l'écosystème déjà menée par les éditeurs de Magazines

Malgré la remise en cause du système coopératif, ce sont bien les éditeurs de magazines, à travers leurs coopératives, qui ont reconstruit l'écosystème en organisant voire finançant la distribution régionale, maillon indispensable à la continuité de la distribution. Seize nouvelles zones confiées à des dépositaires régionaux ont été créées en trois mois et leur fonctionnement stabilisé. Les éditeurs de la coopérative MLP ont financé la création de deux SCIC à Lyon et Marseille qui opèrent la distribution régionale sur ces deux zones.

Une redistribution des rôles et des responsabilités

Après 73 ans d'autorégulation et de quasi-monopole de la distribution, les acteurs doivent désormais appréhender la modification de la loi Bichet pour recréer des relations de confiance et de transparence en écartant les mauvaises recettes du passé : abus de position dominante, rentes de réputation, attentes démesurées du rôle de l'État, obsession des parts de marché et gestion imprudente.

Aucune efficience ni résilience possibles si les barèmes ne reflètent les coûts réels

Les barèmes appliqués aux éditeurs doivent refléter la capacité de gestion et de résilience des messageries. Ils ne doivent jamais être un outil de répartition des parts de marché ou de protection d'une catégorie d'acteurs. Par la neutralité de son regard et en veillant bien au respect de la couverture des coûts par les Messageries, la régulation doit encourager la liberté du commerce et d'industrie dans notre filière.

Un réseau à préserver et à adapter aux nouveaux besoins des éditeurs

Notre réseau est un bien commun. Il a montré sa capacité à surmonter une crise historique, notre devoir est donc de le préserver mais néanmoins de l'adapter aux nouveaux besoins des éditeurs en cherchant de nouvelles solutions économiquement viables pour l'ouverture de points vente, la modernisation du réapprovisionnement ou encore la couverture des frais d'approche. Avec un peu de volonté, de dialogue et de pragmatisme, nombre d'objectifs sont à portée de mains.

Une Loi à l'épreuve de son application

Notre régulateur, l'Arcep a très rapidement pris position sur les sujets structurants de la loi (barèmes, cahier des charges, assortiment, péréquation) en créant, parfois, des inquiétudes auprès des acteurs. Ces travaux ont mis évidence les priorités de l'Arcep : distribution des quotidiens et diffuseurs. Nous attendons désormais que le régulateur aide l'ensemble des acteurs la filière à mieux appréhender la loi en tenant compte des réalités de notre marché d'offre dans toutes ses composantes.

MLP acteur fondamental et légitime

Groupe coopératif indépendant MLP s'appuie sur la confiance de ses 530 éditeurs sociétaires (80 % des acteurs) et le partenariat avec les coopératives de magazines CPM et CELIN. Sa proximité naturelle avec les dépositaires lui confère une responsabilité majeure dans l'avancement de dossiers structurants dont le nouveau contrat de mandat et la création d'une société d'informatique, partagée et désintéressée, ouverte aux dépositaires.